



CCAS du 12 juin 2018:

Déclaration préliminaire FO

Cher(e)s camarades
Mesdames, Messieurs

Le projet de "contrat social avec les fonctionnaires " mis sur la table par la Fonction publique constitue l'arsenal destiné à permettre la réalisation d'un vaste plan social aux frais des fonctionnaires et de leurs droits en commençant par détruire les instances de dialogue social.

Depuis le départ, les analyses de FO relatives à l'Action publique 2022 se sont malheureusement révélées juste. Ces annonces, croisées avec l'officialisation via la loi de programmation 2018/2022 de l'objectif de suppression de 50 000 postes de fonctionnaires à l'État, doivent permettre à celles et ceux qui doutaient encore de la violence des mesures programmées par le gouvernement de prendre conscience de l'urgence à résister !

Pour ce qui concerne les MTES et MCT, FO n'acceptera pas le lancement d'une procédure de référencement des mutuelles au rabais et pour casser la solidarité. Nous attendons à présent de l'administration avant la fin du mois de juin le démarrage d'une réelle négociation sur ce sujet.

Par ailleurs, l'Administration vient d'engager des réunions bilatérales avec les associations CGCV et FNASCE pour le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) au titre de la période 2019/2022. Pour FORCE OUVRIÈRE il est indispensable que les nouvelles CPO répondent aux trois nécessités majeures suivantes :

- Engagement budgétaire sur 4 ans des MTES/MCT afin de garantir la lisibilité et la visibilité financières aux deux associations, et l'accessibilité sociale des agents aux prestations ;
- Égalité sociale des personnels à statut MTES/MCT, et ce, quelle que soit leur affectation pour l'accès aux prestations (périmètre des CPO) ;
- Pérennité du patrimoine social immobilier (unités d'accueil et centres de vacances de l'État).

Au sujet de l'organisation de nos futurs CLAS et des conséquences liées à la fusion des DREAL, FO souscrit à vos propos tenus en clôture des rencontres des présidents de CLAS sur la confiance faite aux acteurs locaux pour gérer de la meilleure manière possible l'action sociale collective avec des solutions qui peuvent être plurielles et différentes suivant les régions. Au sein du groupe de travail FO a formulé des propositions concrètes et réalistes sur ce sujet afin de garantir une action sociale de proximité, ainsi que sur la reconnaissance et la valorisation du mandat de président de CLAS.

Nous espérons être entendus notamment en ce qui concerne le maintien de responsables de l'action sociale au plus près des agents et le respect de la représentativité des CT dans la composition des CLAS.

Pour terminer cette intervention, nous sommes obligés de revenir encore une fois sur la question de l'arbre de Noël de l'administration centrale. FO tient à rappeler les propos que vous avez tenus lors du dernier CCAS plénier du 14 mars. Vous nous aviez dit être très mobilisé et comprendre la nécessité de conclure très vite sur ce sujet. Vous deviez rédiger un rapport justifiant le caractère unique et la composante artistique de la manifestation pour pouvoir signer l'acte d'engagement. La note de la direction des affaires juridiques était pourtant déjà très claire sur le sujet. Vous aviez demandé à votre administration de se mettre en rapport avec le prestataire pour lui préciser qu'on ne l'oubliait pas et que nous n'avions jamais été aussi près d'une décision.

Où en sommes nous aujourd'hui 3 mois plus tard ? Au même stade...Comment expliquer ou comprendre ce silence, y compris de la part de notre Secrétaire générale qui a été alertée par un courrier intersyndical le 19 avril dernier. Notre camarade présidente de CLAS de Paris est questionnée régulièrement par des agents de centrale sur le sujet sans pouvoir donner de réponses. Nous tenons à vous faire part de son mal-être dû à cette situation à laquelle vous auriez pu mettre fin depuis longtemps. Nous comprenons parfaitement que l'acte d'engagement puisse apporter des garanties juridiques mais nous vous rappelons que ce dossier est sur votre bureau depuis début février !

En effet, la commission « œuvre sociales et collectives » du CLAS de Paris s'est réunie le 25 janvier 2018 et a retenu la fête foraine sur des critères d'accessibilité dans Paris, de capacité en termes d'accueil, d'originalité de la prestation au vu de son caractère unique dans la région, etc. Elle a, par ailleurs, fait l'unanimité auprès des agents dans le retour de l'enquête effectuée en 2017 sur les besoins exprimés. Il n'est plus possible d'attendre, sauf à vouloir priver les enfants des agents d'administration centrale et des cabinets des ministres de leur fête de Noël.

Le CCAS n'a pas vocation à traiter de cas particulier, c'est un fait. Mais la situation actuelle l'exige, tant l'exemple donné par la DRH en termes de respect du travail du CLAS de Paris est désastreux pour tous les autres CLAS de notre ministère. Il est temps de nous faire part de votre décision.

Merci à toutes et à tous de votre attention